

DÉMOCRATIE

Les parlementaires, acteurs de la démocratisation dans les Amériques

Synthèse des exposés et des discussions du samedi 20 septembre 1997

Président:	Monsieur Cristóbal Fernández Daló Président du Sénat de la République du Venezuela
Vice-président:	Monsieur André Boulerice Député à l'Assemblée nationale du Québec Leader adjoint du gouvernement
Conférenciers:	Monsieur Kély C. Bastien Président de la Chambre des députés de la République d'Haïti Monsieur Carlos Alberto González Garabelli Président de la Commission des relations extérieures du Sénat de la République du Paraguay et Membre de la Commission parlementaire conjointe du Mercosur
Secrétaire:	Monsieur Carlos Augusto Valle Président de la Commission de la paix du Parlement centraméricain Monsieur Charles Thumerelle Assemblée nationale du Québec

Monsieur Kély C. Bastien est le président de la Chambre des députés de la République d'Haïti. Élu en octobre 1995, il a été le vice-président de la Chambre jusqu'au 14 janvier 1997, date à laquelle il en est devenu le président. Médecin de formation, il est membre de la Commission de la santé et de la Commission de la condition féminine. Il est également vice-président de la Section haïtienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

À l'aube du 21^e siècle, le concept de démocratie ne doit pas demeurer le seul dénominateur commun entre les peuples d'Amérique. Pour le Président Bastien, des actions d'envergure doivent être entreprises afin de permettre une intégration réelle des nations les plus pauvres dans le cadre de l'économie-monde, contribuant ainsi au renforcement des espaces démocratiques.

Ce processus passe avant tout par les éléments suivants: la satisfaction des besoins fondamentaux des peuples de l'hémisphère; la création d'espaces productifs qui permettent à l'ensemble des États de contribuer normalement aux échanges internationaux, mettant fin du coup à la dépendance de certains pays vis-à-vis l'aide liée internationale; une interdépendance équilibrée entre les États; l'autodétermination des peuples; et le rétablissement et le renforcement de l'éthique politique.

Par ailleurs, une intégration économique réelle à l'échelle hémisphérique doit également s'appuyer sur d'autres facteurs: l'organisation de regroupements parlementaires régionaux et internationaux; l'implantation de forums autour de grands projets socio-économiques; l'aménagement de programmes d'échange d'expertise entre Parlements; l'information de la population à qui ces projets doivent être soumis et dont les suggestions doivent être écoutées.

En fait, dans l'esprit de monsieur Bastien, la démocratisation des Amériques ne représente en aucun cas un projet chimérique si l'on considère qu'il revient aux parlementaires d'en explorer les voies.

Monsieur Carlos Alberto González Garabelli est président de la Commission des relations extérieures et des affaires internationales du Sénat de la République du Paraguay. De décembre 1996 à juin 1997, il a été le président de la Commission parlementaire conjointe du Mercosur. Monsieur González partage aujourd'hui son emploi du temps entre le Parlement et le Conseil de la magistrature, où il représente le Sénat. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et publications abordant des sujets politiques et juridiques.

L'émergence du «constitutionnalisme social», qui résulte de l'expansion de l'«État social», a provoqué une évolution sans précédent du rôle des Parlements dans le monde. En Amérique latine, notamment, la disparition des dictatures au profit de gouvernements élus démocratiquement, conjuguée à l'importance croissante du processus d'intégration mondial, a accru l'influence des

institutions parlementaires. Cette évolution suggère à monsieur González deux types de réflexion.

D'abord, le renforcement de la crédibilité des institutions parlementaires face à l'opinion publique doit demeurer un objectif prioritaire dans un contexte où les médias attribuent souvent à celles-ci une inefficacité à régler des questions complexes. Il est donc essentiel que les Parlements disposent des moyens techniques et humains appropriés, qu'ils demeurent en contact avec les différents acteurs de la société, et qu'ils bénéficient d'une information permanente afin de faire face efficacement à l'accroissement de leurs responsabilités.

En second lieu, les Parlements ont une fonction fondamentale en regard des processus d'intégration car, d'une part, bien qu'il appartienne aux pouvoirs exécutifs de négocier les accords internationaux en matière d'intégration, les Parlements doivent les ratifier. D'autre part, ils ont le devoir de se faire l'écho des préoccupations de la population envers les processus d'intégration, afin que ceux-ci ne se fassent pas au profit de certains secteurs de la société et au détriment de vastes groupes sociaux.

En conclusion, monsieur González souligne que, tout comme les retombées de l'intégration ne doivent pas profiter qu'à un groupe restreint de la société, les processus d'intégration doivent prendre dûment compte de la situation des pays les moins développés économiquement. Ce n'est qu'avec cette approche fondée sur la solidarité internationale que l'on pourra s'assurer, sans risque d'erreur, que les processus d'intégration favorisent le développement de tous les peuples, et ce, sans discrimination aucune.

Monsieur Carlos Augusto Valle est le président de la Commission de la paix du Parlement centraméricain où il est député depuis 1995. En 1990, il a été élu député au Congrès de la République du Salvador dont il a présidé la Commission des affaires municipales. Fondateur du Parti «Avanzada Nacional», il y a occupé, entre autres, les fonctions de secrétaire général adjoint et membre du Comité de direction national.

En dépit de sa grande diversité, le continent américain a pour dénominateur commun la démocratie. Cependant, l'établissement récent d'institutions démocratiques ne doit pas occulter l'existence d'une tendance à l'autarcie qui menace encore ce fragile équilibre. Dans ce contexte souligne monsieur Valle, il devient impératif d'implanter et de consolider les mécanismes interparlementaires d'intégration, afin de renforcer la «démocratie hémisphérique».

Au sein de ce processus, qui exige d'importants changements structurels de l'organisation interne des États, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer en tant que législateurs, coordonnateurs et médiateurs. À cet effet, ces derniers devront toujours garder à l'esprit que le développement économique ne doit jamais s'opérer au détriment des valeurs démocratiques, au risque d'aboutir au sous-développement des sociétés humaines.

Il est vrai que l'intégration, qui trouve déjà son expression dans des forums régionaux tels que le Parlement centraméricain, représente un phénomène irréversible capable de consolider la démocratie. Toutefois, ce processus doit être considéré avant tout comme une collaboration entre États, dans le respect et la reconnaissance mutuelle. Sa viabilité commande un dépassement des rivalités économiques, sociales et culturelles, ainsi que l'implantation de mécanismes de résolutions des conflits et de négociation pacifique, capables d'opérer une pacification totale du continent à l'aube du troisième millénaire. À cet égard, la signature des accords du 29 octobre 1996 au Guatemala, qui a permis de mettre fin à 36 années de guerre fratricide, est un exemple concret d'ouverture vers une intégration réelle et cohérente au niveau continental.

SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

Dans le cadre du débat qui a suivi la présentation des exposés, la question des inégalités entre pays riches et pauvres se distingue par son importance. Il est souligné, notamment, que la démocratie ne représente qu'un moyen afin de parvenir à une intégration viable, mais qu'elle ne suffit pas à nourrir les plus démunis. Seule une intégration fondée sur le principe de solidarité des peuples économiquement forts, par rapport aux plus faibles, peut y parvenir. En effet, tout comme la démocratie, le libre-échange demeure un processus fragile qui réclame une attention particulière. Dans cette perspective, une clause de traitement équitable dans un accord d'intégration pourrait permettre d'améliorer les conditions de vie des populations les plus faibles économiquement et de renforcer la démocratie hémisphérique.

Par ailleurs, d'autres intervenants font valoir qu'il est essentiel de tenir compte des différentes organisations civiles au sein de tout processus d'intégration, en créant des espaces institutionnalisés à cet effet. Les Parlements élus devraient s'attarder à entretenir des rapports de consultation avec de telles organisations (par exemple, les associations de petits commerçants, les regroupements de PME, de villes etc.), qui représentent un large spectre d'intérêts à l'échelle de la société, et qui auraient ainsi l'occasion de faire valoir leurs différents points de vue sur des enjeux importants tels que la protection de l'environnement, l'alphabétisation, etc.

En tenant compte de ces divers éléments, il serait possible de donner à la démocratie un contenu social plus élaboré et de lui conférer davantage de crédibilité, en dépassant la simple garantie des libertés publiques.

Par ailleurs, bien qu'il soit vrai que les Constitutions empêchent dorénavant le phénomène des présidences à vie dans la plupart des États des Amériques, d'autres intervenants tiennent à manifester leur préoccupation face à l'immuabilité des personnes assurant la direction des partis politiques. Il est donc demandé, à l'avenir, de faire preuve de plus de vigilance à l'égard de ce phénomène qui aboutit, le plus souvent, à un culte de la personnalité, nuisible pour la démocratie.

La période des questions permet également d'aborder le problème de la menace que représente le pouvoir militaire pour certaines jeunes démocraties d'Amérique latine. Afin de faire face à ce danger, des pays comme le Paraguay ont adopté des mesures concrètes qui permettent dorénavant au pouvoir civil d'exercer un contrôle permanent sur l'armée, notamment par l'adoption d'une loi qui prévoit que les militaires ne pourront plus être affiliés à un parti politique.

Il est mentionné également que les organisations parlementaires internationales devraient être vigilantes et promptes à réagir, chaque fois qu'elles constateront une violation des droits de la personne à l'échelle hémisphérique, et cela pour que le processus d'intégration soit mené à bien. À cet égard, la communication entre Parlements est jugée essentielle afin de permettre une réaction rapide face à tout péril de ce genre.

Toutefois, certains auditeurs ne manquent pas de faire valoir toute la difficulté d'appliquer le principe d'une intervention armée extérieure, en vue de rétablir l'ordre et la démocratie, alors que partout s'exerce la souveraineté des États. Il est souligné que le recours à la force armée demeure inacceptable, excepté dans certaines situations particulières et lorsqu'il s'applique en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies. De façon générale, l'intervention extérieure est le plus souvent présentée comme un ultime recours et non comme une panacée. C'est pourquoi, il est suggéré de promouvoir, autant que possible, la démocratisation pacifique des États, fondée sur le renforcement de la règle de droit et des institutions.

À ce propos, l'intégration économique est évaluée comme un processus d'avenir, capable de faciliter le déploiement de mécanismes visant à empêcher toute violation de ces principes fondamentaux à l'intérieur des États membres.